

#### 4.7.182 - COSERDO

##### Coordination transfrontalière des services à domicile

### 1. OPERATEUR CHEF DE FILE

Solidarité mutualité - Province de Namur

Code postal : 5002

Ville : Saint-Servais

Pays : Belgique

### 2. OPERATEURS ET BUDGET

OPERATEURS	VERSANT	BUDGET TOTAL	FEDER
<b>Solidarité mutualité - Province de Namur</b>	<b>WA</b>	<b>151 033,76 EUR</b>	<b>75 516,88 EUR</b>
Centrale des Services à Domicile (CSD) de la province de Namur	WA	269 382,81 EUR	134 691,40 EUR
Mutualité Générale de l'Education Nationale des Ardennes	FR	365 156,25 EUR	182 578,12 EUR
Union Nationale des Mutualités Socialistes	WA	164 896,88 EUR	82 448,44 EUR
Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes	FR	OP associé	OP associé
Mutualité Française Champagne-Ardenne	FR	OP associé	OP associé
<b>TOTAL</b>		<b>950 469,70 EUR</b>	<b>475 234,84 EUR</b>

### 3. RESUME

La coordination du maintien à domicile ou retour d'hospitalisation présente des niveaux différents de développement: des services de coordination mis en place depuis les années 90 en Belgique, pas de modèle précis assurant le développement de coordination en France.

L'augmentation de patients transfrontaliers fait naître une nouvelle problématique pour les hôpitaux à la sortie du patient : le manque de connaissance de l'organisation extra hospitalière sur l'autre versant a un impact pour le patient et la structure.

En région rurale le manque de prestataires de santé à domicile entraîne parfois une ré-hospitalisation afin d'assurer la continuité des soins.

Sur cette base, le projet vise 3 défis importants : améliorer la sortie d'hôpital et le retour à domicile, tant au niveau de l'aménagement du domicile, des services offerts (repas, livraisons diverses) qu'au niveau financier, mettre en place une structuration globale des services favorisant la prise en charge à domicile des patients et augmenter l'offre de prestataires de soins à domicile en facilitant la mobilité transfrontalière de ceux-ci.

Les actions suivantes seront mises en place:

- La réalisation d'outils transfrontaliers à destination des hôpitaux accueillant des patients de l'autre versant et des services de coordination (cadastre, avantages sociaux existants)
- La mise en place d'une coordination transfrontalière en matière de soins à domicile
- L'amélioration de la mobilité des prestataires de soins à domicile nécessaires au maintien à domicile dans un bassin transfrontalier, en construisant des outils d'information transfrontaliers sur les conditions d'accès aux professions sur chaque versant et des nouvelles procédures mises en place pour faciliter cette mobilité
- La mise en place d'une structure de maintenance de la coordination et des procédures établies.

Cette coopération porte sur une reconnaissance des compétences et des pratiques, une adaptation des procédures et des normes, l'interopérabilité des systèmes nationaux, des mécanismes concrets visant à faciliter la prestation transfrontalière de soins par des professionnels de la santé.

Elle permettra la création d'emplois qualifiés (formation adéquate et complète) et l'amélioration de la mobilité des travailleurs transfrontaliers. L'objectif est de réduire l'enclavement social de la population vivant dans les zones frontalières en favorisant les démarches dans les domaines sanitaire et social.

#### 4. DATE DE DÉBUT ET DE FIN DU PROJET

Date de début : 01/01/2016

Date de fin : 31/12/2019

#### 5. DÉNOMINATION DE LA CATÉGORIE D'INTERVENTION

Amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

#### 6. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

17 mai 2016